

Syndicat Mixte Flandre et Lys

*Rapport
d'Activités
2019*



Syndicat Mixte
**FLANDRE
ET LYS**

Rapport d'Activités: sommaire

1. Organisation et fonctionnement page 3
2. Identité de la structure et communication page 10
3. Un projet co-construit: le SCoT Flandre et Lys page 13
4. La rénovation énergétique de l'habitat page 21
5. La démocratie participative page 34
6. Les démarches transfrontalières page 36
7. Participation aux travaux partenariaux page 39



1. Organisation et fonctionnement



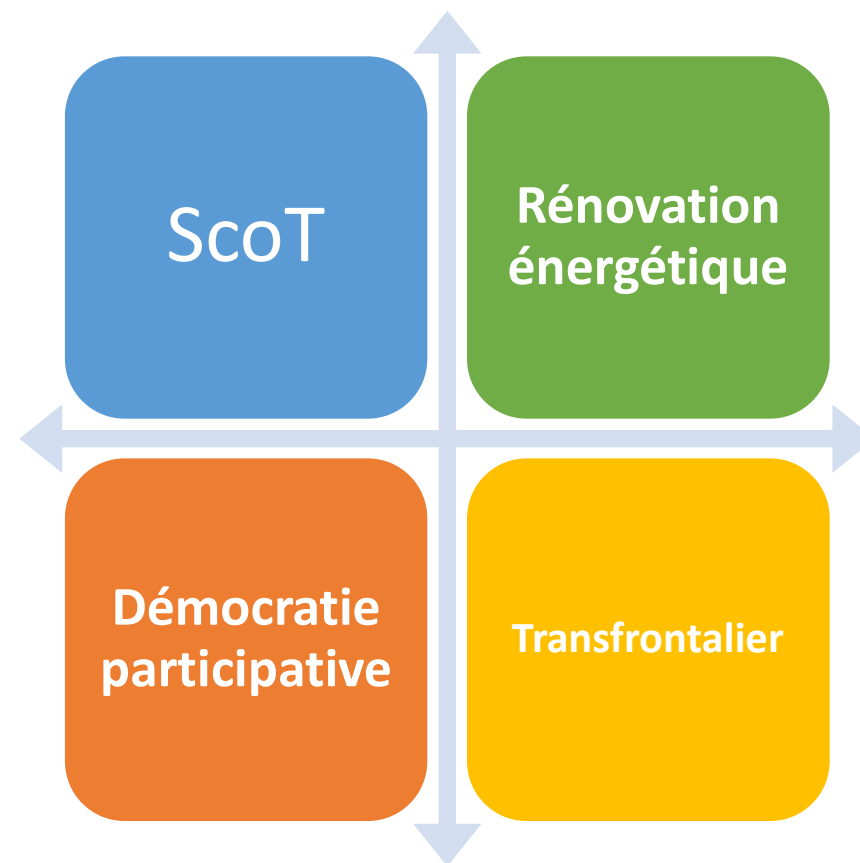
1. Organisation et fonctionnement

L'organisation du Syndicat Mixte Flandre et Lys s'appuie sur les champs de compétences exercés par la structure.

Le **Schéma de cohérence Territoriale**, co-construit par les élus du territoire en collaboration avec de nombreux partenaires, **en est la pierre angulaire**.

À travers, le financement de l'Espace Info Energie et le pilotage du Programme d'Intérêt Général Habiter Mieux, le **Syndicat Mixte accompagne les territoires dans l'amélioration de leur parc de logements**.

La mise en œuvre du développement territorial de la Flandre et Lys s'appuie également sur un tissu associatif local dense à l'échelle du **Syndicat Mixte**. Les élus ont donc souhaité les soutenir à travers le maintien d'une aide aux associations (ancien FLIP).



1. Organisation et fonctionnement

Composition du Comité Syndical

Bureau:

Danielle MAMETZ, Présidente
Joël DEVOS, Vice-président
Jean-Claude THOREZ
Jean-Philippe BONNAERT
Cécilia AZEVEDO
Bénédicte CREPEL
Jean-Pierre VARLET

Délégués titulaires CCFL:

Philippe BROUTEELE
Bernard COTTIGNY
Joël DUYCK
Bruno FICHEUX
Catherine GOEDGEBUER
Philippe KUJAWA
Philippe MAHIEU
Michel BODART

Délégués titulaires CCFI:

BATAILLE Jean Pierre
BELLEVAL Valentin
CAMPAGNE Marie Madeleine
DARQUES Jérôme
DEBAECKER Bernard
DEBEUGNY Bernard
DEHEELE Marc
DUQUESNOY Régis
DZIADEK Jean-Pierre

EVRAERE Luc
GRESSIER Elisabeth
HEYMAN Bernard
LEMAIRE Roger
MARIS Gérard
MOONE Patricia
SMALL Eric
VAN INGHELANDT Luc
WALBROU Dominique



1. Organisation et fonctionnement 2019

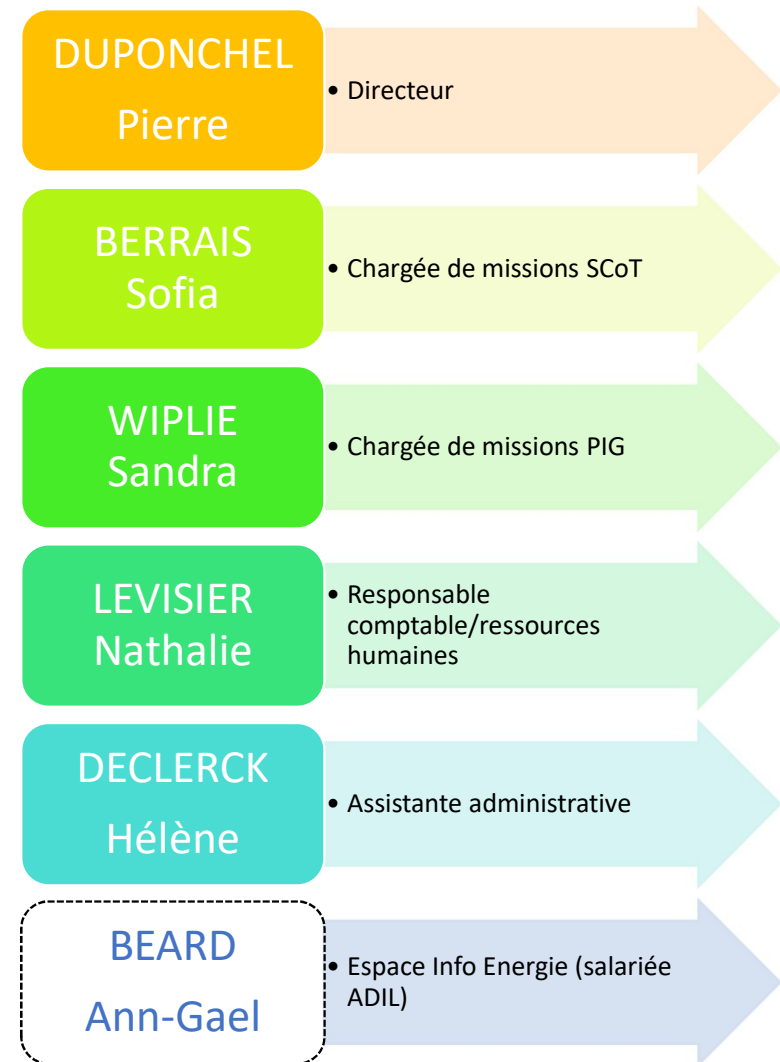
La mise en œuvre du Programme d'Activités s'appuie sur **une équipe pluridisciplinaire de 5 personnes** salariées du Syndicat Mixte **et d'une personne salariée de l'ADIL** pour l'Espace Info Energie.

M. Pierre DUPONCHEL, directeur recruté en septembre 2018 a quitté son poste en fin d'année 2019.

Mme Berrais Sofia, chargée de mission SCOT jusqu'à la fin du premier trimestre 2019,

Travaillant en mode projet sur l'ensemble des dossiers, l'équipe est donc composée:

- d'un Directeur;
- d'une Chargée de missions SCoT
- d'une Chargée de missions PIG
- d'une Responsable comptable /ressources humaines (0,5 ETP)
- d'une Assistante Administrative (0,8 ETP)



1. Organisation et fonctionnement

La mise en œuvre des différentes actions portées par le Syndicat Mixte s'appuie sur un **partenariat renforcé avec les différents EPCI et communes** du territoire **mais également avec les différents acteurs institutionnels, associatifs ou privés** travaillant pour le développement territorial de la Flandre et Lys. Ces partenariats seront poursuivis en 2020.



1. Organisation et fonctionnement

5 Comités Syndicaux se sont réunis au cours de l'année 2019 et 35 délibérations ont été votées.

Comité syndical du 27 Février 2019

- 1- Installation d'un délégué représentant la CCFL
- 2- Rapport d'Orientation budgétaire 2019
- 3-Adoption de la participation 2019 des communautés de communes adhérentes au Syndicat Mixte Flandre et Lys
- 4- Modalités d'attribution des aides pour travaux aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs dans le cadre du PIG
- 5-Avenant au dispositif Nord Equipement Habitat Solidarité 2019/2022
- 6- Avis sur l'Arrêt de projet du PLUI-H de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure
- 7- Convention 2019 avec l'Agence d'Urbanisme Saint Omer Flandre Intérieure

Comité syndical du 21 Mars 2019

- 8-Compte de gestion 2018
- 9- Compte administratif 2018
- 10-Affectation de résultats 2018
- 11-Budget primitif 2019
- 12-Délégation de compétences de la Présidente- Complément
- 13- Cession du matériel amorti du SM
- 14-Validation des aides aux associations 2019
- 15- Avis sur le Scot de Dunkerque
- 16- Représentant du SM Flandre et Lys à la Commission locale de l'eau de l'Yser
- 17-Décision budgétaire modificative n°1

Comité syndical du 03 Juillet 2019

- 18-Approbation du Schéma de Cohérence Territoriale Flandre et Lys
- 19-Avis sur le projet de Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
- 20- Avenant à la convention de mise à disposition d'un module de sensibilisation à l'étanchéité à l'air

Comité syndical du 14 Octobre 2019

- 21- Attribution des aides aux associations 2019
- 22-Mise en place d'une caisse d'avance dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Habiter Mieux
- 23- Requalification des objectifs « autonomie » du PIG
- 24-Avenant au marché de l'opérateur Inhari
- Pas de 25
- 26-Indemnité de conseil 2019
- 27- Avis sur le Scot de Dunkerque

Comité syndical du 11 Décembre 2019

- 28- Schéma de Cohérence Territoriale Flandre et Lys
- 29- DM2
- 30-Avenant à la convention entre le SM Flandre et Lys et l'ANAH pour la mise en œuvre du PIG 2019/2022
- 31-Avenant N°2 à la convention avec l'Adil du Nord
- 32-Participation 2020 des CC adhérentes au SMFL pour la mise en œuvre de la partie investissement (aide aux travaux) du PIG HABITER MIEUX
- 33-Validation des aides aux associations 2020
- 34- Modification des statuts du SM Flandre et Lys
- 35- Adhésion à l'amicale du personnel de la CCFI

1. Organisation et fonctionnement

L'activité du Syndicat Mixte en 2019 se traduit par les résultats budgétaires suivants:

Section de fonctionnement	
Recettes réalisées en 2019	515 783,78 €
Dépenses réalisées en 2019	569 200,11 €
Résultat 2019	-53 416,33 €
Résultat N-1 reporté	306 567,90 €
Excédent de fonctionnement	253 151,57 €

Section d'investissement	
Recettes réalisées en 2019	327 507,54 €
Dépenses réalisées en 2019	256 204,36 €
Résultat 2019	71 303,18 €
Résultat N-1 reporté	201 002,97 €
Dépenses à réaliser à reporter en 2020	160 423,30 €
Recettes à percevoir reporter en 2020	48 598,85 €
Excédent d'investissement	160 481,70 €

2. Identité de la structure et communication



2. Identité de la structure et communication

Fort des changements intervenus tant au niveau de la nouvelle dénomination de la collectivité « **Syndicat Mixte Flandre et Lys** » que de son logo et sa chartre graphique.

Le Syndicat mixte a en 2019, consolidé le travail mené autour de la communication (site internet, page Facebook, support divers).



2. Identité de la structure et communication

En avril 2019, le Syndicat Mixte a emménagé au sein du nouvel Hôtel Communautaire de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI).

Ce déménagement et cette proximité avec les services de la CCFI revêtent de multiples avantages:

- **Des conditions de travail optimum** pour les agents grâce à des locaux adaptés et réhabilités;
- **Une transversalité facilité** avec les agents de la CCFI et de la CCFL à travers les différents supports physiques et dématérialisés proposés au sein du nouveau bâtiment;
- **Un appui des services support** de la CCFI (informatique, marchés publics par exemple);
- **Une économie du loyer + charges** par rapport aux locaux actuels.



3. Un projet co-construit: le SCoT Flandre et Lys



3. Un projet co-construit: le SCoT Flandre et Lys

La co-construction du projet

La révision du Schéma de Cohérence Territoriale a été lancée le 23 juin 2015.

Après 5 années de travaux actifs d'écriture par les élus du territoire, **le SCoT de Flandre et Lys a été approuvé le 03 Juillet 2019.**

Suite à cette approbation M. le Sous-Préfet a fait part de la nécessité:

- d'une déclinaison d'un compte foncier par commune ou pôle identifié
- de révision à la hausse des seuils de densité, notamment au regard de l'armature territoriale



3. Un projet co-construit: le SCoT Flandre et Lys

La co-construction du projet

Ainsi de nombreuses rencontres et échanges ont eu lieu en présence de M. Le Préfet, les services de la DDTM et les deux intercommunalités, ainsi qu'avec les élus du Territoire.

C'est ainsi qu'il a été proposé de modifier l'orientation 15 du Document d'Orientations et d'Objectifs en comité syndical du 11 Décembre 2019.



Envoyé en préfecture le 12/12/2019
Reçu en préfecture le 12/12/2019
Affiché le 12/12/2019
ID : 059-25502034-20191211-2019_028-DE

Schéma de Cohérence Territoriale
DOCUMENT D'ORIENTATIONS
ET D'OBJECTIFS

Approuvé par délibération le 03/07/2019

Vu pour être annexé à la nouvelle délibération
du Comité Syndical en date du 11/12/2019
en vertu de l'article L143-25 du code de l'urbanisme

Syndicat Mixte
FLANDRE
ET LYS

SCOT
de Flandre
et Lys

AGENCE
D'URBANISME & DE DEVELOPPEMENT

Envoyé en préfecture le 12/12/2019
Reçu en préfecture le 12/12/2019
Affiché le 12/12/2019
ID : 059-25502034-20191211-2019_028-DE

ORIENTATION 15 : ASSURER UNE GESTION FRUGALE DU FONCIER ET METTRE EN OEUVRE UN URBANISME DE PROJET

Au regard des enjeux de préservation des terres naturelles et agricoles, le Schéma de Cohérence Territoriale Flandre et Lys s'inscrit dans une trajectoire volontariste de réduction de la consommation foncière.

Cette ambition sera intégrée de manière transversale dans l'ensemble des projets d'aménagement qui prendront en compte les objectifs suivants :

OBJECTIF 15.1 : DONNER LA PRIORITE AU RENOUVELLEMENT URBAIN

Afin de soutenir la modération de la consommation foncière, les projets d'aménagement seront prioritairement menés en renouvellement urbain.

L'élaboration des PLU / PLUI donnera lieu à un recensement précis des friches existantes. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation fixeront leur vocation.

De même, le renouvellement des espaces publics devra être décliné de préférence dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation des PLU / PLUI.

La mobilisation du potentiel identifié en renouvellement urbain nécessitera par ailleurs la mise en place de stratégies foncières de la part des collectivités afin de soutenir la prise en charge d'une partie des surcuits liés à l'aménagement en renouvellement et d'assurer la viabilité économique des projets, comparativement aux opérations en extension urbaine. Dans cette logique, le partenariat avec l'EPF devra notamment être renforcé afin d'assurer la maîtrise foncière des différents sites pour permettre leur remise sur le marché.

Par ailleurs, bien que comparativement aux autres territoires de la Région, la Flandre et Lys possède un parc de bonne qualité et un taux de vacance traduisant une situation normale du marché, la mobilisation d'une partie des logements vacants devra néanmoins être recherchée. Conformément à l'objectif 9.4, les Programmes Locaux de l'Habitat identifieront les secteurs concentrant une vacance importante et détermineront les actions à mettre en place pour résorber ce phénomène.

De la même manière, le changement de destination du bâti ancien isolé offre des opportunités de création de logements ou d'activités sans consommation supplémentaire d'espaces naturels ou agricoles. Ces initiatives visant à valoriser le patrimoine bâti devront donc être autorisées au regard des critères fixés dans l'objectif 14.4.

Le développement d'activités économiques privilégiera également le recours au renouvellement urbain. La réaffectation économique du site Arc à Blaringhem constitue une opération prioritaire de la mise en œuvre du SCOT. Les PLU / PLUI identifieront les opportunités de requalification des zones d'activités existantes et de mobilisation de friches en faveur de l'activité économique. La stratégie commerciale portée par le SCOT visera dans la même logique à soutenir le développement des zones existantes et la réutilisation des cellules vacantes.



3. Un projet co-construit: le SCoT Flandre et Lys

La concertation des Personnes Publiques Associées

Dans le cadre de la procédure d'approbation du SCoT, le **Syndicat Mixte a donc consulté les Personnes Publiques Associées**. Des remarques ont été formulées par certaines d'entre-elle.

En partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de Saint-Omer – Flandre Intérieure et le bureau d'études Auddicé, **des réponses ont été proposées aux différentes remarques**. Celles-ci ont été présentées aux Présidents des deux Communautés de Communes, et ce dans un soucis d'adéquation avec leur projet de territoire respectif.

Le Syndicat Mixte a également présenté le SCoT arrêté au sein de nombreux conseils municipaux en amont de leurs avis.



DOCUMENT DE NON TRAVAIL – NON VALIDE – NON DIFFUSABLE – FEVRIER 2019

SCoT FLANDRE ET LYS
BILAN DES AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

SUJET	AVIS	PROPOSITIONS DE REPONSES DU SYNDICAT
COSEIL REGIONAL HAUTS DE FRANCE		
Armature territoriale	Les polarités commerciales identifiées correspondent en majorité aux polarités de l'armature régionale du projet du SRADEDET. La volonté de privilégier les implantations de services et équipements dans ces secteurs ainsi que la densification de l'habitat est à saluer. La Région encourage le territoire à orienter davantage la production de logements en priorité dans les pôles de l'armature afin de rapprocher la population des équipements, des commerces et des services.	Une carte de l'armature urbaine sera intégrée dans le DOO. Conformément au cadre réglementaire, le SCoT répartira la production de logements entre les EPCI. Il propose que la répartition au sein de chaque EPCI soit menée dans le cadre des PLU ou PLUI. Le DOO sera complété pour indiquer que la répartition des besoins en logements devra s'appuyer sur l'armature territoriale.
Consommation foncière	la Région note la volonté du territoire de maintenir la consommation du foncier et de ne pas aggraver l'extension du territoire. La présentation du document ne permet pas d'identifier le volume de foncier prévu en extension et le foncier en renouvellement, sauf pour la partie habitat. L'objectif du territoire à l'horizon 2039 correspond à une diminution du rythme d'artificialisation de 2 à l'horizon 2039 et à l'horizon 2050. En ce sens la région encourage le SCoT Flandre et Lys de travailler certains leviers telle la densité des opérations en habitat, la densification.	Le Document pourra être complété en précisant le potentiel de renouvellement urbain pour l'habitat et développement économique ce potentiel doit être appréhendé à la date d'approbation du SCoT. Il fera l'objet d'une actualisation régulière dans le cadre des démarches de mise en œuvre du document. Le DOO intégrera une orientation pour que les objectifs de densité définis dans les PLU / PLUI soient modulés en fonction de l'armature urbaine.

DOCUMENT DE NON TRAVAIL – NON VALIDE – NON DIFFUSABLE – FEVRIER 2019

Mobilité	une stratégie qui conforte celle du SCoT de la Métropole Européenne de Lille. Il serait intéressant de suggérer la mise en place des indicateurs de suivi commun entre les deux territoires, mettre en lien les projets avec ceux des territoires voisins. Il serait intéressant de préciser la liaison ferroviaire entre La Gorgue et Armentières. Il est mentionné la mise en place d'une départementale 945n entre Nieppe et Armentières qui n'est pas développée dans les autres documents et notamment le DOO. En page 112 du diagnostic, il est fait mention du réseau express grand Lille comme enjeu pour le territoire Flandre et Lys. Il serait intéressant de développer ce point pour expliquer en quoi il est perçu comme important.	Une démarche conjointe entre les deux SCoT pourra être menée pour définir des indicateurs de suivi conjoints La liaison ferroviaire entre la Gorgue et Armentières est identifiée dans le DOO. Sa vocation économique est rappelée. Ce projet pourra être précisé dans le DOO dans le cadre des objectifs de désenclavement de la vallée de la Lys Le diagnostic pourra préciser les enjeux perçus par le territoire
Consommation foncière	la consommation foncière reste importante notamment celle destinée au développement économique. Il serait intéressant de mettre en place une coordination inter SCoT régionale et notamment dans le cadre des travaux pour le SRADEDET	Le SCoT Flandre et Lys prendra part aux démarches régionales menées entre les SCoT (démarches INTERSCOT) Une rencontre avec le service technique et des échanges de présentations sur les orientations du SCoT Flandre et Lys a déjà eu lieu
CHAMBRE D'AGRICULTURE		
Circulation des engins agricoles	La circulation des engins agricoles est à prendre en considération pour l'aménagement des opérations avec un lien et une association avec les agriculteurs.	Cet enjeu est partagé par le SCoT dans l'orientation XX objectif XX précisée L'association des agriculteurs lors de la définition des projets sera précisée



3. Un projet co-construit: le SCoT Flandre et Lys

La concertation avec les acteurs

Afin d'élargir les acteurs associés à la démarche et enclencher les prémices de la future mise en œuvre, le **Syndicat Mixte a souhaité organisé en Février 2019 les 1^{ère} Rencontres Partenariales du SCoT**. Cette manifestation a ainsi permis de réunir une quarantaine de participants d'horizons différents autour d'ateliers/visites sur les différents enjeux du SCoT (économie, emploi, commerce, tourisme, mobilité, habitat, énergie, agriculture...).

Le 13 Novembre 2019 a eu lieu le **forum des mobilités** regroupant lors d'une matinée les acteurs et partenaires du secteur.



3. Un projet co-construit: le SCoT Flandre et Lys

La concertation avec la population

La population a été conviée au 1^{ère} rencontre du SCoT de Flandre et Lys afin de découvrir les enjeux du territoire.

Les habitants du territoire ont été également consultés dans le cadre de l'enquête publique qui s'est déroulée du 04 mars au 05 avril 2019. Une commission d'enquête composée de trois commissaires enquêteurs tiennent des permanences dans les communes d'Hazebrouck, Bailleul, Merville, La Gorgue, Laventie, Cassel et Renescure. Afin de faciliter le dépôt de remarques pour les citoyens, le Syndicat Mixte a également mis en place une adresse mail dédiée et un registre dématérialisé.

Lors du forum des mobilités, les habitants du territoire ont pu imaginer la mobilité de demain



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
ÉLABORATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE FLANDRE ET LYS

Rencontre publique du SCoT
Mardi 05 février à 18h30
Focaux de l'AFPA à Hazebrouck

Forum des mobilités
Schéma de Cohérence Territoriale Flandre et Lys
Imaginons ensemble notre vie de demain
Venez nombreux!

Mercredi 13 novembre
De 14h30 à 17h30
Centre d'Animation du Nouveau Monde
Rue du docteur César Samsom
HAZEBROUCK

Stands d'information
Libre expression
Aides à la mobilité, services existants
Circuit pédagogique d'éducation routière
Exposition cartographies participatives

ccfi Flandre Lys Nord
AEFFI
SIOCF
MJC
AFCV
Syndicat Mixte FLANDRE ET LYS

3. Un projet co-construit: le SCoT Flandre et Lys

Une vulgarisation adaptée aux usages

Face à la densité du document et dans un objectif de diffusion des enjeux du SCoT au plus grand nombre, le **Syndicat Mixte a donc souhaité développer différents documents de synthèse** tant sur le contenu des orientations du SCoT que sur la démarche d'enquête publique engagée.

Des présentations, des documents synthétiques et pédagogiques, des expositions ainsi que des flyers ont ainsi été créés et diffusés à l'ensemble des mairies du territoire.

Une complémentarité territoriale pour le développement économique

Zones d'activités structurantes	Zones de développement local	Renouveau urbain	Extension entreprises
<ul style="list-style-type: none"> - Zones de grande envergure en accroche des principales infrastructures - Axe Lys Canal 130 à 140 hectares - Axe A25 - transfrontalier 80 à 90 hectares - Pôle Hazebrouck 30 à 40 hectares 	<ul style="list-style-type: none"> - Zones de 5 ha ou extension de 5 ha de zones existantes accolées au tissu urbain accueillant des activités artisanales - Ensemble du SCoT 20 à 30 hectares 	<ul style="list-style-type: none"> - Sites de reconquête économique / friche industrielle – friche urbaine - Réhabilitation Arc Baringhem 43 hectares 	<ul style="list-style-type: none"> - Des possibilités de développement aux entreprises existantes par un zonage adapté - Extension Roquette 80 hectares

Projets majeurs avec des enjeux d'envergure régionale
TRI Euro industry innov

Consommation foncière développement économique à l'échelle du SCoT de 2019 à 2039: 260 à 300 ha

PLU / PLUI:
- Analyse des besoins, justifier les zonages au regard de l'analyse des besoins des entreprises
- Identification du potentiel dans les référentiels fonciers et identification à la parcelle

Syndicat Mixte Pays Cour de Flandre
SCoT Flandre Intérieure
Stratégie d'urbanisme commercial & volet commerce du SCoT

Volet commerce du SCoT et DAAC
Document de travail – version du 23 Avril 2018

Enquête publique
Elaboration du SCoT Flandre et Lys
du 05 Avril 2018

Intégrer votre vie de demain!



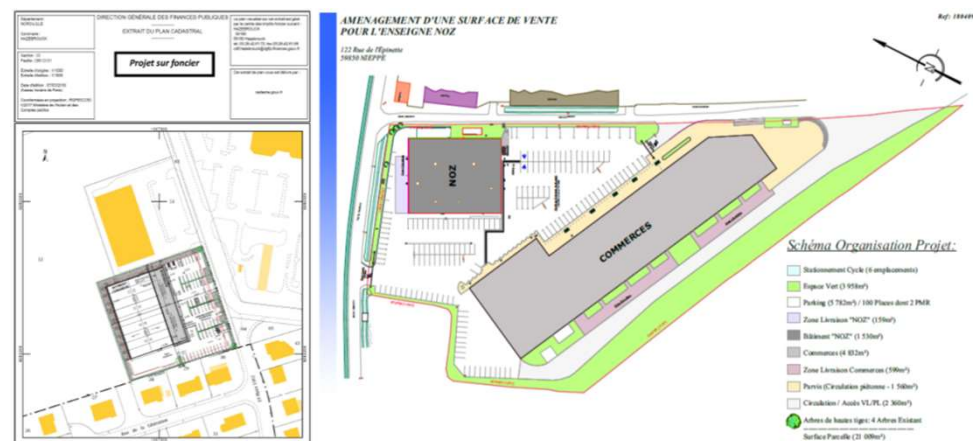
3. Un projet co-construit: le SCoT Flandre et Lys

Un rôle de Personne Publique Associée

À travers le portage du SCoT, le **Syndicat Mixte** est ainsi consulté pour avis à la fois sur les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement développés sur son territoire, mais également sur les documents de planification élaborés sur les territoires voisins.

Il siège également au sein des Commissions Départementales d'Aménagement Commercial.

À titre d'exemple, le Syndicat Mixte a notamment été consulté dans le cadre du SCoT du Pays de Saint-Omer, du SCoT de Flandre Dunkerque ou encore du PLUI de la CCFI. Il a également participé aux CDAC portant sur les extensions du projet NOZ ou encore du Chaussexpo à Nieppe et Dya Shopping à Hazebrouck.



4. La rénovation énergétique de l'habitat



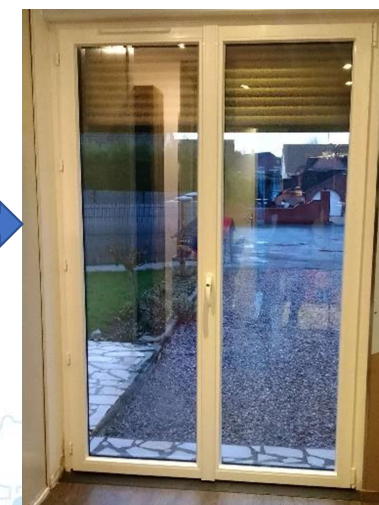
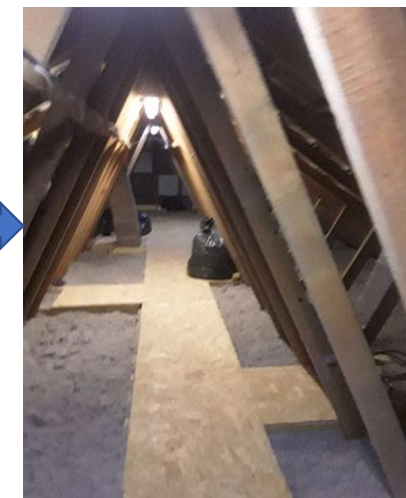
4. La rénovation énergétique de l'habitat

Le Programme d'Intérêt général (PIG) Habiter Mieux »: pour qui?

L'année 2019 est l'année de lancement du **second programme Habiter Mieux en Flandre et Lys, pour la période 2019-2022.**

Les objectifs de rénovation de l'habitat et d'adaptation des logements répondent notamment à de nombreux enjeux du SCoT tant en matière énergétique, sociale, sanitaire et économique.

Ce programme est ainsi complémentaire avec l'ensemble des actions développées par les communes et intercommunalités comme les différentes aides pour les primo-accédants ou encore les aides complémentaires à la rénovation thermique des logements.



4. La rénovation énergétique de l'habitat

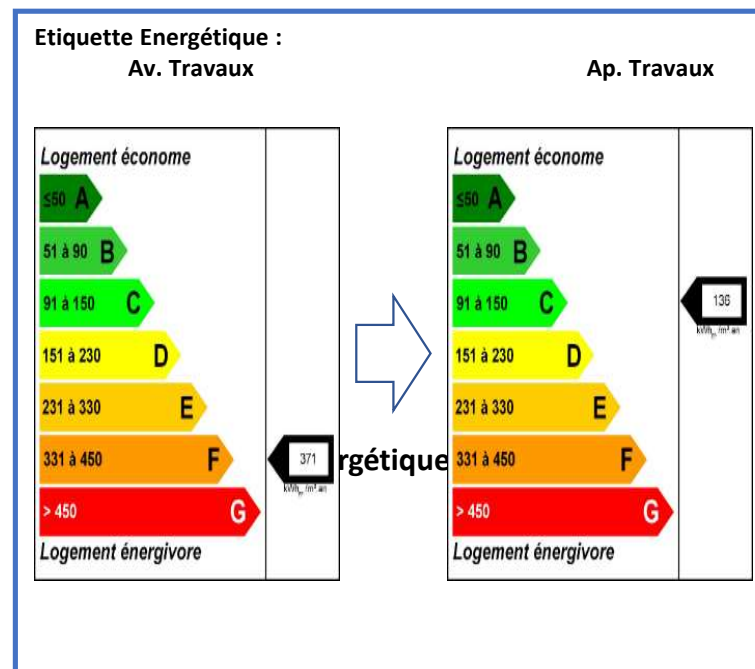
Le Programme d'Intérêt général (PIG) « Habiter Mieux »: pour quoi?

Sous le pilotage du Syndicat Mixte, l'accompagnement des ménages modestes et très modestes, et des propriétaires bailleurs a été réalisé cette année par INHARI.

La cible prioritaire du programme demeure la rénovation énergétique du parc d'habitat ancien, la réhabilitation du parc de logements dégradés et le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie et/ou en situation de handicap.

Le Syndicat Mixte Flandre et Lys finance également à hauteur de 1 000€ les travaux validés par l'ANAH.

À travers ce programme, l'opérateur a pour mission de proposer le scénario le plus adapté au ménage et de lui proposer l'ensemble des aides disponibles au regard de sa situation et de son projet.



4. La rénovation énergétique de l'habitat

Le Programme d'Intérêt général (PIG) « Habiter Mieux »:

la communication et animation du territoire

Le Syndicat Mixte a déployé une communication avec **les mairies, via des articles dans les bulletins municipaux, les sites internet et les pages Facebook, et des communiqués et conférences de presse, réunions publiques.**

Un « Petit déjeuner PIG » a également été organisé en mai 2019 avec les entreprises du territoire. **Une communication auprès des entrepreneurs** a été réalisée afin d'améliorer les délais d'établissement des devis et la durée des travaux.

Cette communication ciblée en fonction des acteurs a été accentuée en 2019 (ex: partenariat avec la Chambre d'Agriculture, les CCAS des communes, le portage de repas à domicile de la CCFI, le réseau « autonomie personnes âgées du territoire, les sites internet des Communautés de Communes).



HABITER MIEUX en Flandre et Lys

Ne laissez pas vos dépenses de chauffage s'envoler !

Aides financières et accompagnement gratuit

Syndicat Mixte FLANDRE ET LYS
HABITER MIEUX
Agence régionale de l'énergie
Nord
Flandre Lys
CCFI



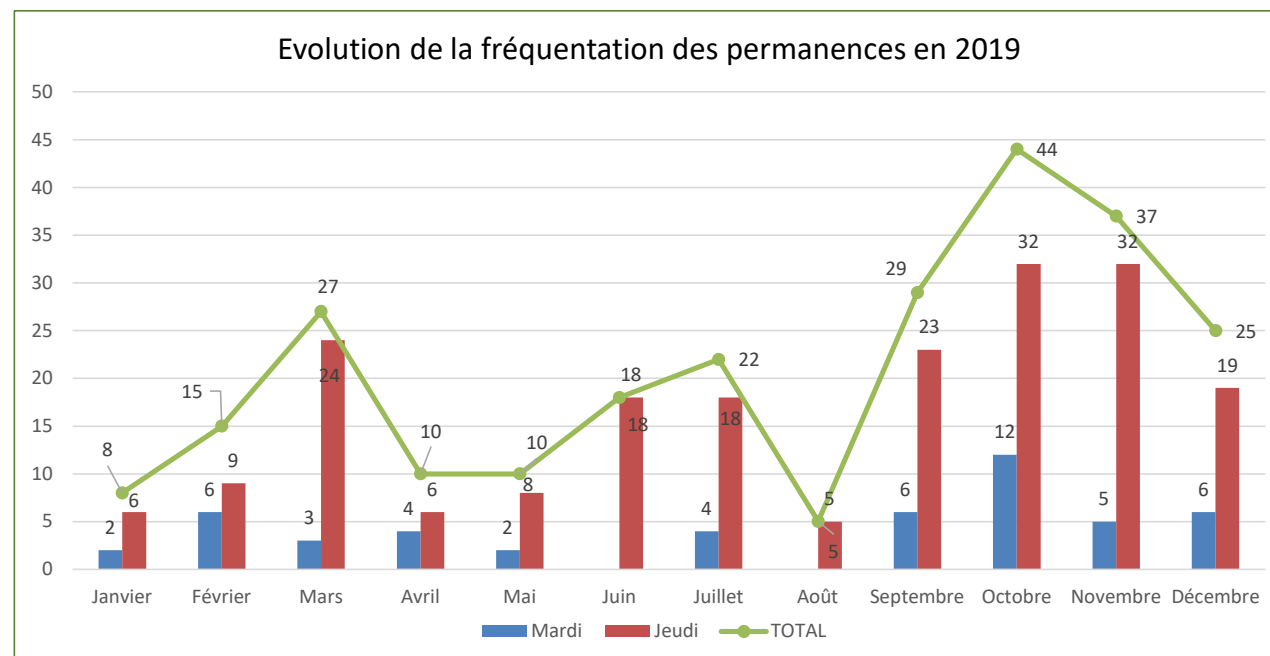
4. La rénovation énergétique de l'habitat

Le Programme d'Intérêt général (PIG) « Habiter Mieux »:

la communication et animation du territoire

De février à novembre, des animations sur stand, des réunions d'informations ont été organisées, et durant le second semestre 2019, de l'accueil du public au sein de nos locaux.

- En 2019 : **56 permanences** – **250 personnes reçues** – en moyenne 4,5 personnes par permanence (2,8 le mardi et 5,3 le jeudi)
- **20% des 1^{er} contacts** sont rencontrés lors d'une permanence



4. La rénovation énergétique de l'habitat

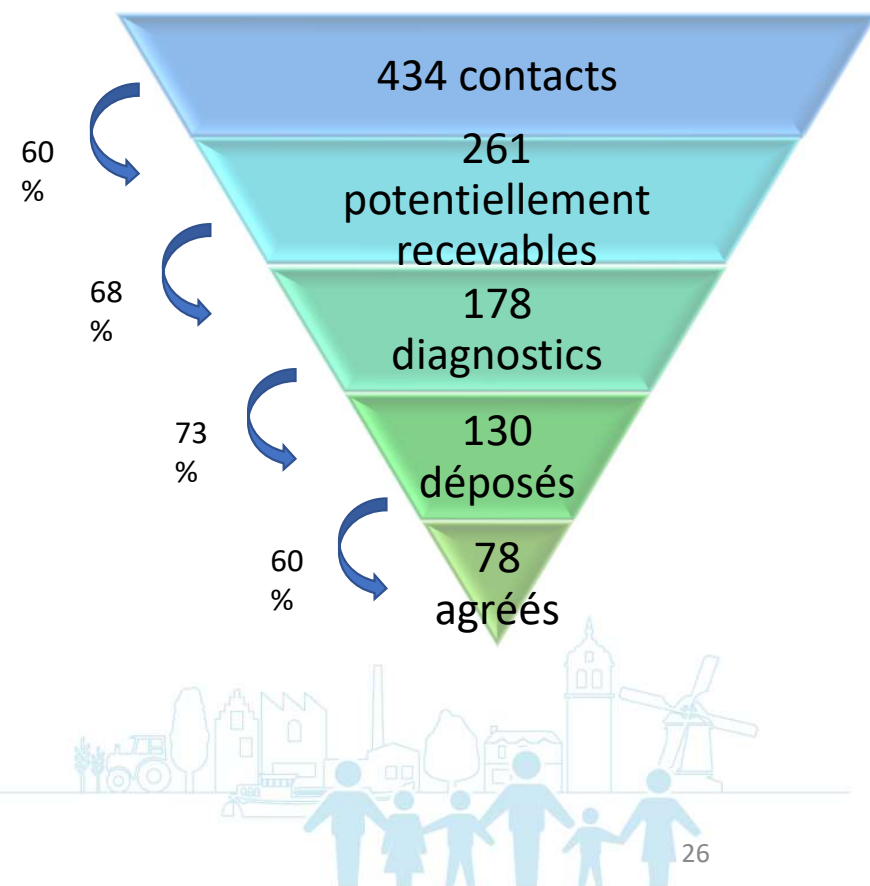
Le Programme d'Intérêt général (PIG) « Habiter Mieux »: le bilan

Le PIG piloté par le Syndicat Mixte et son opérateur **Inhari** a permis le dépôt de 130 dossiers à l'ANAH en 2019 dont 78 ont été agréés

La majorité des dossiers déposés sont des dossiers de rénovation thermique des logements. 22 ménages ont déposé un dossier « autonomie ».

Les objectifs de dossiers pour travaux lourds ont été atteints, ainsi que ce pour les propriétaires bailleurs.

Le nombre de dossiers bailleurs a également augmenté par rapport au PIG 1.



4. La rénovation énergétique de l'habitat

Le Programme d'Intérêt général (PIG) « Habiter Mieux »: le bilan

Objectifs/Réels

- Les propriétaires occupants

2019	Objectifs	Dossiers déposés	Taux de réalisation	Dossiers agréés	Taux de réalisation
Insalubrité / Dégradation	10	5	50%	4	40%
Habiter Mieux	83	93	112%	59	71%
Autonomie	15	22	146%	15	100%
TOTAL	108	120	111%	78	72%

- Les propriétaires bailleurs

2019	Objectifs	Dossiers déposés	Taux de réalisation	Dossiers agréés	Taux de réalisation
Insalubrité / Dégradation	2	5	250%	-	-%
Habiter Mieux	10	5	50%	-	-%
TOTAL	12	10	83%	-*	-%

4. La rénovation énergétique de l'habitat

Le Programme d'Intérêt général (PIG) « Habiter Mieux »: le bilan

Le montant moyen des travaux réalisés par les propriétaires occupant est estimé à environ 22 994€. Les chantiers réalisés par les bailleurs privés étant exclusivement de la réhabilitation lourde ce montant moyen atteint ainsi plus de 79433€.

Economiquement, le dispositif PIG porté par le Syndicat Mixte a ainsi généré pour 2019, 1 879 625€ de travaux (dossiers déposés à l'ANAH), dont 1 226 127€ réalisés par des entreprises du territoire de Flandre et Lys, soit 65%. Ce programme participe ainsi pleinement au développement de l'économie endogène du territoire.

À travers ce dispositif, les ménages bénéficiaires du territoire ont obtenu en moyenne 56% d'aide financière, soit 903 918 € (ANAH, SMFL, NEHS)

Propriétaire occupant

Montant moyen de travaux engagés :
22 994€TTC
Montant moyen d'aides financières :
10 435€

Propriétaire Bailleur

Montant moyen de travaux engagés :
79 433€TTC
Montant moyen d'aides financières :
20 361€



4. La rénovation énergétique de l'habitat

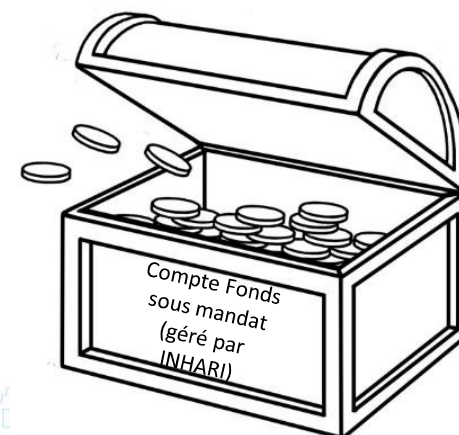
Le Programme d'Intérêt général (PIG) « Habiter Mieux »: mise en place de la caisse d'avance

Suite au petit déjeuner en mai 2019, les élus avaient missionné l'équipe du SMFL pour l'étude et la mise en place d'une caisse d'avance.

Le **Groupe Procivis Nord** a répondu à notre attente et une convention a été signée en décembre 2019.

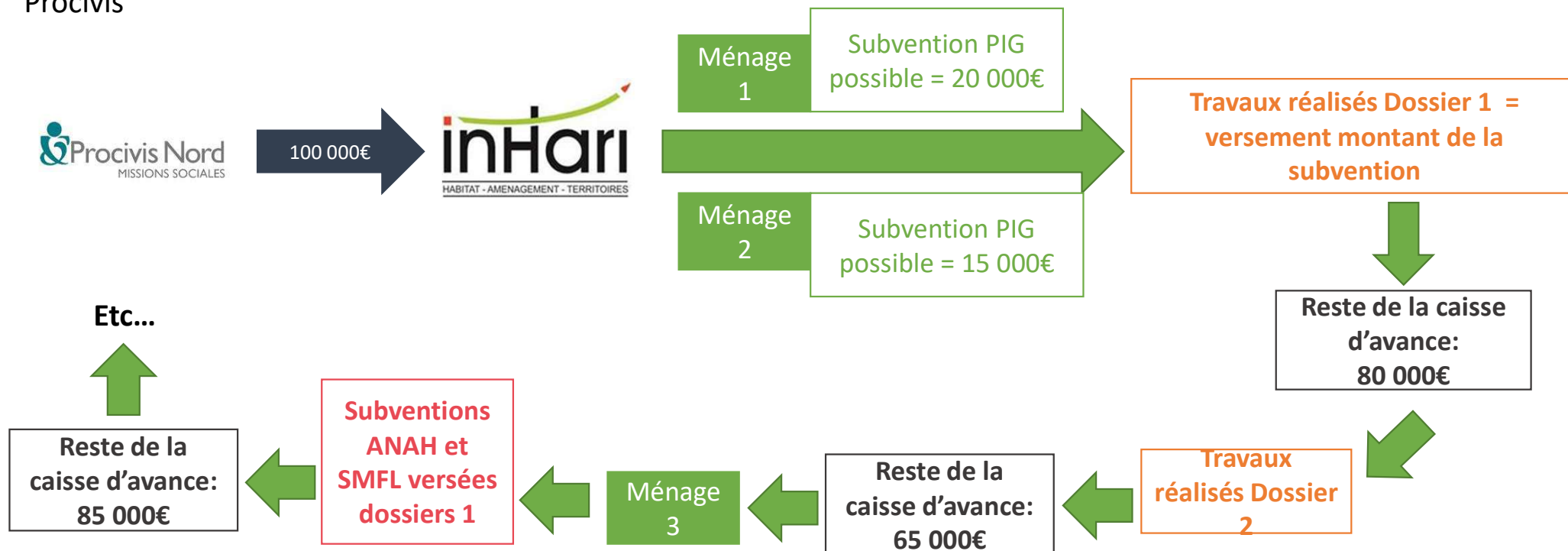
La gestion de cette caisse d'avance a été confiée à Inhari, notre opérateur, pour un quota de 29 dossiers par an.

Les deux Communautés de Communes ont été parties prenantes de cette caisse d'avance en signant l'acte de cautionnement. La garantie d'emprunt a ainsi été octroyé par délibération des intercommunalités, et ce au prorata de leur poids de population.



4. La rénovation énergétique de l'habitat

Exemple de fonctionnement de la Caisse d'avance: Prêt de 100 000€ par Procivis



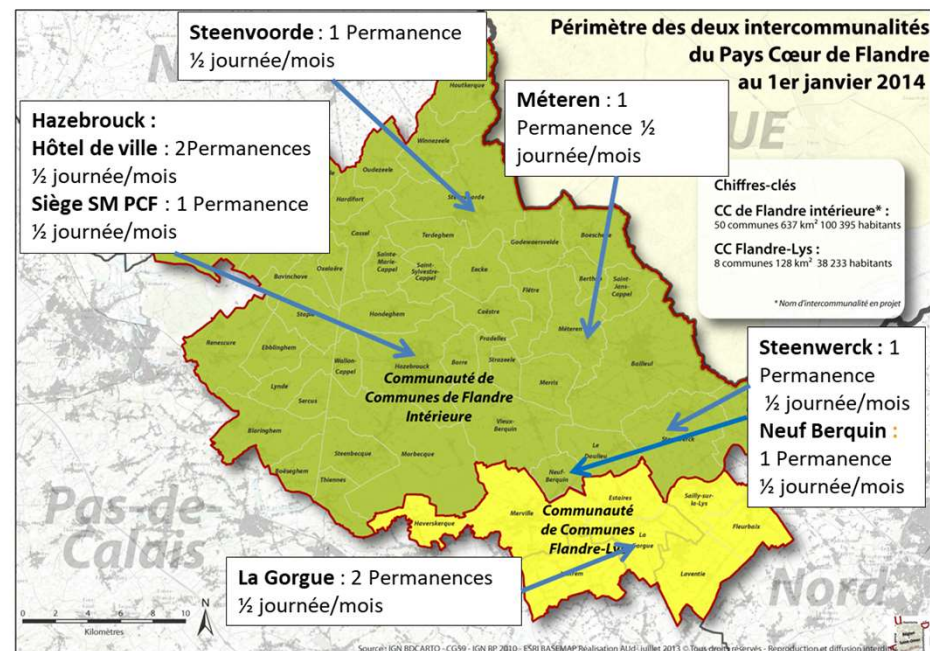
4. La rénovation énergétique de l'habitat

L'Espace Info Energie (EIE)

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement des habitants dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement, le **Syndicat Mixte** porte et finance l'Espace Info Energie, dont l'animatrice est salariée de l'ADIL.

La présence de l'EIE dans les locaux du Syndicat Mixte permet notamment une plus grande transversalité avec les enjeux du SCoT et avec le dispositif **PIG** pour les ménages modestes et très modestes.

Cette année 2019 a vu les chiffres en net augmentation. **1 300 demandes ont été enregistrées, 770 personnes ont ainsi pu être renseignées et conseillées sur leur projet, dont 526 en rendez-vous au cours des 90 permanences tenues sur le territoire en 2019.**



4. La rénovation énergétique de l'habitat

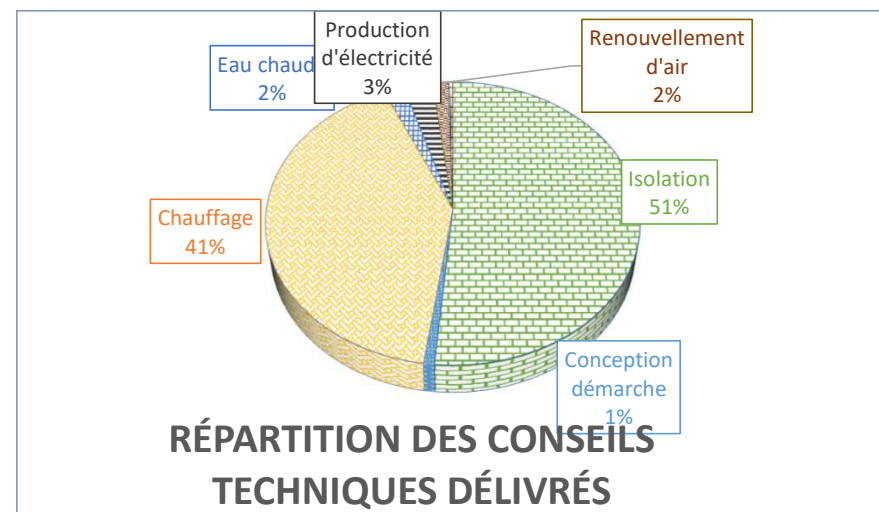
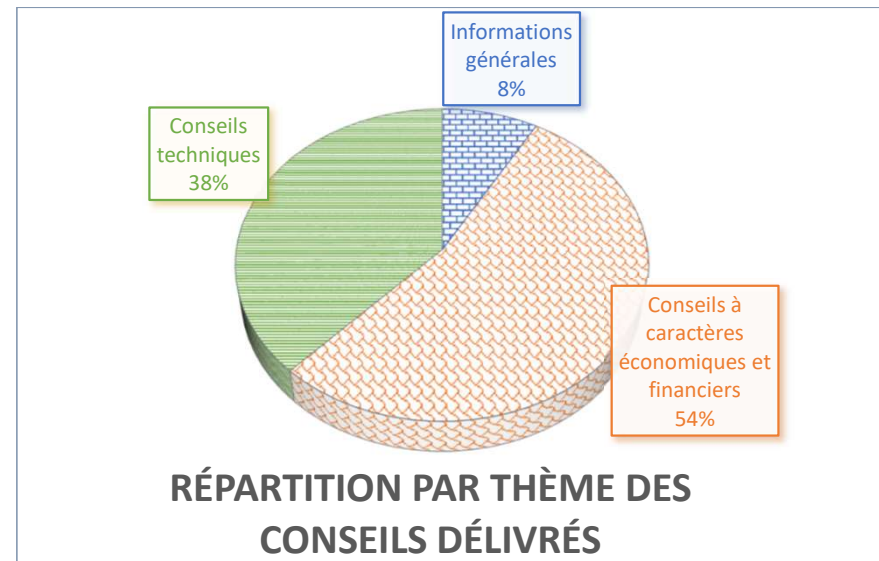
L'Espace Info Energie (EIE)

La moitié des conseils délivrés par l'EIE en 2019 font suite à des demandes économiques et financières. **Les demandes techniques représentent 38% des échanges.**

Parmi ces dernières, l'isolation de l'habitat demeure majoritaire (51%).

À l'image du PIG, **de nombreuses animations ont été réalisées afin de sensibiliser les acteurs et les habitants aux enjeux énergétiques** (ex: « Meï Feest », village et semaine du développement durable, « fête de la paille », « forum seniors », communication dans les médias, etc...).

L'estimation du montant moyen des travaux des personnes ayant suivi les conseils de l'EIE est d'environ **11 450€** soit un **impact économique d'environ 3 787 402€** pour le territoire.



4. La rénovation énergétique de l'habitat

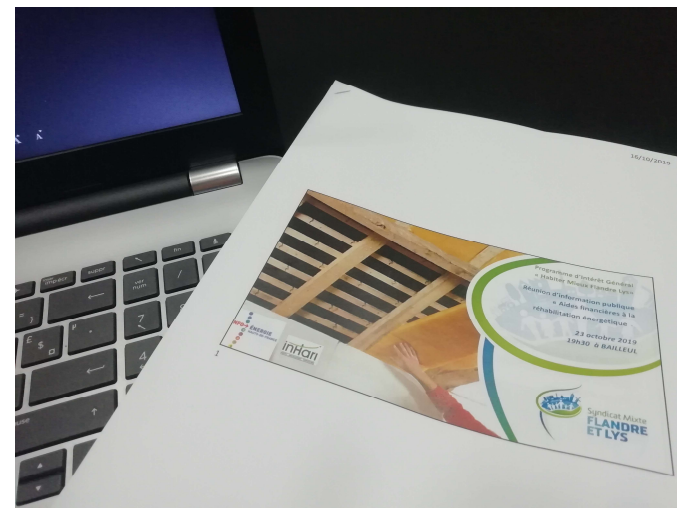
La participation aux actions des partenaires.

À travers sa politique en faveur de la rénovation et la réhabilitation des logements, le **Syndicat Mixte** a animé conjointement avec EIE et Inhari des réunions publiques sur le territoire à la demande des communes de :

- Morbecque,
- Bailleul,
- Cassel,
- Saint Jans Cappel

Le Syndicat Mixte Flandre et Lys a participé aux réunions animées par le Conseil Régional des Hauts de France sur le programme SARE et par le Département sur l'autonomie.

Le Syndicat Mixte a également tenu un stand lors de la journée ODD en mai 2019



5. La démocratie participative



5. La démocratie participative

La participation aux actions des partenaires.

À travers leurs actions, les associations du territoire participent à l'attractivité de la Flandre et Lys.

Les élus du Syndicat Mixte ont donc souhaité les accompagner en versant une subvention oscillant entre 100€ et 1 000€ au titre de sa compétence « démocratie participative ».

En 2019, 30 demandes de subventions avaient été déposées. **20 projets ont été accompagnés mobilisant un budget de 10 000€.**

Afin de diffuser l'appel à projet sur le territoire, le Syndicat Mixte a ainsi réalisé une brochure qui a été distribuée par l'intermédiaire des mairies, des centres culturels et de loisirs, et des associations phares du territoire.



SOUTIEN AUX PROJETS ASSOCIATIFS 2019

Syndicat Mixte FLANDRE ET LYS

Le Syndicat Mixte Flandre et Lys a mis en place un dispositif financier pour soutenir les projets associatifs afin de dynamiser et de faire vivre le territoire.

Les associations (loi 1901) du territoire Flandre et Lys peuvent prétendre à une subvention pour le montage et la réalisation de leurs projets au cours de l'année 2019. Les subventions accordées vont de 100 à 1000€.

POUR QUELS PROJETS ?

Les objectifs de ce dispositif sont de soutenir les dynamiques associatives locales, de renforcer les actions des associations, de favoriser les initiatives d'intérêt collectif, d'aider la mise en œuvre de la démocratie participative à l'échelle des deux Communautés de Communes (50 communes de Flandre Intérieure et 8 communes de Flandre Lys), et de soutenir les démarches portées par les jeunes (de 16 à 28 ans).

CONTACT :
03 28 43 84 60
OU PAR MAIL :
swipie@payscoeurdeflandre.net

SYNDICAT MIXTE FLANDRE ET LYS
41 AV. DE LAITRE DE TASSONY
CENTRE DIRECTONNEL
59190 HAZEBROUCK

ccfi
Syndicat Mixte FLANDRE ET LYS
Flandre lys



6. Les démarches transfrontalières



6. Les démarches transfrontalières

Le GECT West-Vlaanderen / Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale



Le GECT est une structure de *gouvernance transfrontalière multi niveaux* : il réunit tous les échelons institutionnels de chaque côté de la frontière, ainsi que les partenaires de la société civile.

Ce partenariat implique que le GECT puisse prendre des décisions et réaliser des projets émanant d'une concertation commune soutenus par les différents niveaux politiques de part et d'autre de la frontière.

Le Syndicat Mixte Flandre et Lys y siège au titre de ses deux intercommunalités et fait partie des 13 membres composant ce GECT. À ce titre, élus et techniciens ont participé à de nombreux échanges autour des quatre groupes de travail: eau, territoire, développement économique et cohésion sociale et culturelle.

L'année 2019 a également été marqué par l'annonce du retrait du département du Pas-de-Calais du groupement. Ce départ engendrera une augmentation de la cotisation pour l'ensemble des autres membres français. La participation du Syndicat Mixte passera ainsi de 3,5% de la contribution à 4% soit une cotisation de 10 140€/an.



6. Les démarches transfrontalières

Partons 2.0

Partons 2.0 est un projet du programme transfrontalier Interreg V France-Wallonie-Vlaanderen. Partons 2.0 signifie participatieve ontwikkeling van de streek – développement participatif du territoire.

À travers ce dispositif, les partenaires étudient les **outils, moyens, méthodes à mettre en place pour renforcer et organiser de manière plus efficace les services à l'échelle intercommunale et rendre possible des actions pertinentes à l'échelle des villages.** Le projet a pour objectifs, d'une part, de responsabiliser les habitants dans la recherche de solutions et, d'autre part, d'accompagner les administrations locales dans leurs actions.

Partenaire associé, le Syndicat Mixte a participé aux nombreux moments d'échanges autour des projets portés dans le cadre de ce dispositif.



7. Participation aux travaux partenariaux



7. Participation aux travaux partenariaux

Le SRADET

La Région des Hauts-de-France a engagé depuis 2016 l'élaboration de son Schéma Régional d'Aménagement et Développement Durable et d'Équilibre des Territoires.

À ce titre, le Syndicat Mixte a ainsi participé à de nombreux ateliers organisés par la Région afin de faire valoir les objectifs portés par les élus du territoire, notamment dans le cadre de la déclinaison opérationnelle des 4 partis pris:

- Une attractivité régionale fondée sur une forte ouverture à valoriser et à maîtriser.
- Un modèle territorial qui combine renforcement de la Métropole, structuration de pôles de rayonnement régionaux et valorisation des dynamiques rurales.
- Une proximité de l'indispensable, une optimisation des formes d'approvisionnement pour une amélioration de la qualité de vie.
- Des trajectoires territoriales différenciées, permettant d'optimiser les potentialités et de prévenir les risques.



7. Participation aux travaux partenariaux

Le TEPCV

Le territoire a candidaté et labellisé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) au printemps 2017.

Le Syndicat Intercommunal d’Energie des Communes de Flandre (SIECF) porte cette démarche à l’échelle des communes des Communautés de Communes des Hauts de Flandre, de Flandre Intérieure et de Flandre Lys.

À travers sa vision systémique et multiscale des enjeux et orientations portés par les élus du territoire dans le cadre du SCoT, le Syndicat Mixte Flandre et Lys participe ainsi activement aux travaux pilotés par le SIECF.



- + D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE
- + DE TRI POUR RECYCLER
- + DE TRANSPORTS PROPRES
- + DE BIODIVERSITÉ
- + D'ÉNERGIES RENOUVELABLES
- + D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT



Les territoires engagés devront contribuer activement aux objectifs fixés dans le projet de loi sur la transition énergétique à l'horizon 2030



7. Participation aux travaux partenariaux

La Fédération Nationale des SCoT

La Fédération Nationale des SCoT, créée en juin 2010, a pour ambition de regrouper l'ensemble des structures porteuses de SCoT avec un objectif double: mettre en réseau, capitaliser les expériences de chacun, et participer activement aux politiques nationales d'aménagement du territoire.

En 2019, le Syndicat Mixte a ainsi participé à de nombreux ateliers d'échanges tant pour l'élaboration et la mise en œuvre des SCoT sur le territoire national.

Le Directeur et la Présidente se sont également rendu à Metz en juin 2019 à la rencontre nationale des SCOT où de nombreux sujet ont pu être abordé tel la loi ELAN, la question du commerce, les liens entre SCoT et PLUI,



7. Participation aux travaux partenariaux

Les Rencontres Nationales des Agences d'Urbanisme

L'Agence d'Urbanisme du Pays de Saint-Omer – Flandre Intérieure accompagne au titre de son Programme Partenarial d'Activités le Syndicat Mixte Flandre et Lys dans l'élaboration du SCoT.

La Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme organise annuellement des Rencontres Nationales. **Les 39^{ème} rencontre** se sont déroulées sur les territoires des Agences d'Urbanisme de Lille et de Flandre-Dunkerque et ont réuni plus de 950 participants (élus, techniciens, partenaires...).

Le Syndicat Mixte a ainsi participé activement à de nombreux ateliers d'échanges d'expérience et de prospective comme sur la définition, les fonctions et les relations des villes moyennes avec leur Métropole et leur hinterland rural.





Syndicat Mixte
**FLANDRE
ET LYS**